

Deuxième édition  
2012-02-01

Version corrigée  
2012-06-15

---

---

**Symboles graphiques — Couleurs de  
sécurité et signaux de sécurité —**

Partie 3:

**Principes de conception pour les  
symboles graphiques utilisés dans les  
signaux de sécurité**

*Graphical symbols — Safety colours and safety signs —*

*Part 3: Design principles for graphical symbols for use in safety signs*

Document Preview

[ISO 3864-3:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c8ccf358-2f82-419b-b044-9a09b708d846/iso-3864-3-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c8ccf358-2f82-419b-b044-9a09b708d846/iso-3864-3-2012>



Numéro de référence  
ISO 3864-3:2012(F)

© ISO 2012

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO 3864-3:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c8ccf358-2f82-419b-b044-9a09b708d846/iso-3864-3-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c8ccf358-2f82-419b-b044-9a09b708d846/iso-3864-3-2012>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4</b> <b>Conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité</b> .....	<b>2</b>
<b>5</b> <b>Revue des normes existantes</b> .....	<b>2</b>
<b>6</b> <b>Attribution d'une signification, d'une fonction, d'un contenu graphique et d'un danger à un signal de sécurité</b> .....	<b>3</b>
<b>7</b> <b>Critères de conception</b> .....	<b>4</b>
<b>7.1</b> <b>Formes géométriques et couleurs des signaux de sécurité</b> .....	<b>4</b>
<b>7.2</b> <b>Dimension et position du symbole graphique</b> .....	<b>4</b>
<b>7.3</b> <b>Disposition des modèles</b> .....	<b>7</b>
<b>7.4</b> <b>Zone d'exclusion</b> .....	<b>7</b>
<b>7.5</b> <b>Largeur de trait</b> .....	<b>11</b>
<b>7.6</b> <b>Cohérence au sein d'une même famille de symboles graphiques</b> .....	<b>13</b>
<b>7.7</b> <b>Déterminants</b> .....	<b>14</b>
<b>7.8</b> <b>Combinaison de symboles graphiques ou d'éléments de symbole graphique</b> .....	<b>15</b>
<b>7.9</b> <b>Utilisation des flèches dans les symboles graphiques</b> .....	<b>16</b>
<b>7.10</b> <b>Caractères</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe A (informative) Lignes directrices complémentaires de conception</b> .....	<b>18</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>30</b>

<https://standards.iteh.ai/>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c8ccf358-2f82-419b-b044-9a09b708d846/iso-3864-3-2012>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3864-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 145, *Symboles graphiques et pictogrammes*, sous-comité SC 2, *Identification de sécurité, signaux, formes, symboles et couleurs*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3864-3:2006), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 3864 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité*:

- *Partie 1: Principes de conception pour les signaux de sécurité et les marquages de sécurité*
- *Partie 2: Principes de conception pour l'étiquetage de sécurité des produits*
- *Partie 3: Principes de conception pour les symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité*
- *Partie 4: Propriétés colorimétriques et photométriques des matériaux des signaux de sécurité*

La présente version corrigée de l'ISO 3864-3:2012 inclut les corrections suivantes:

- Figure 13 : La taille du symbole graphique inférieur a été corrigée;
- Figure 14 : La taille du symbole graphique inférieur a été corrigée;
- Figure A.4: Les silhouettes humaines ont été remplacées par des versions conformes au modèle donné à la Figure A.3;
- Figure A.17: La figure a été agrandie.

## Introduction

Les symboles graphiques présents dans les signaux de sécurité sont utilisés dans une grande variété d'applications. Il est nécessaire de normaliser les principes de conception de ces symboles graphiques afin de garantir la clarté visuelle, de maintenir la cohérence et par là même améliorer la reconnaissance et la compréhension. Les principes établis dans la présente partie de l'ISO 3864 sont les critères de conception selon lesquels les symboles graphiques sont évalués pour la normalisation et la publication dans l'ISO 7010 et l'ISO 20712-1.

Les symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité ne sont pas toujours compris de manière intuitive. Il est souvent nécessaire de mettre en place des formations pour informer les personnes de la signification du symbole graphique. De telles formations peuvent être effectuées en mentionnant la signification du symbole graphique dans les manuels d'instruction, les bulletins d'entreprises, les supports de formation, ou en ajoutant un texte supplémentaire au signal de sécurité.

NOTE Les informations relatives aux modes opératoires, aux critères d'acceptabilité, aux modèles de signaux de sécurité et à l'application des signaux de sécurité sont données sur le site: <http://www.iso.org/tc145/sc2>.

# iTeh Standards (<https://standards.itih.ai>) Document Preview

[ISO 3864-3:2012](#)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/c8ccf358-2f82-419b-b044-9a09b708d846/iso-3864-3-2012>



# Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité —

## Partie 3:

# Principes de conception pour les symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité

**IMPORTANT** — Les couleurs représentées dans le fichier électronique de la présente partie de l'ISO 3864 ne peuvent être considérées comme représentation réelle ni à l'affichage à l'écran, ni à l'impression. Bien que les copies de la présente partie de l'ISO 3864 imprimées par l'ISO aient été produites pour correspondre (avec une tolérance acceptable jugée à l'œil nu) aux exigences de l'ISO 3864-4, l'intention n'est pas d'utiliser ces copies imprimées à des fins de comparaison de couleurs. À la place, consulter l'ISO 3864-4 qui fournit des caractéristiques colorimétriques et photométriques ainsi que, à titre d'indication, des références à des systèmes de classification des couleurs.

## 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3864 établit les principes, critères et conseils relatifs à la conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité tels que définis dans l'ISO 3864-1, ainsi que l'élément de signal de sécurité des étiquettes de sécurité des produits telles que définies dans l'ISO 3864-2.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3864-1:2011, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Partie 1: Principes de conception pour les signaux de sécurité et les marquages de sécurité*

ISO 3864-2, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Partie 2: Principes de conception pour l'étiquetage de sécurité des produits*

ISO 3864-4:2011, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Partie 4: Propriétés colorimétriques et photométriques des matériaux des signaux de sécurité*

ISO 7010, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés*

ISO 17724, *Symboles graphiques — Vocabulaire*

ISO 20712-1, *Signaux de sécurité relatifs à l'eau et drapeaux de sécurité pour les plages — Partie 1: Spécifications des signaux de sécurité relatifs à l'eau utilisés sur les lieux de travail et dans les lieux publics*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 17724 ainsi que les suivants s'appliquent.

#### 3.1 déterminant

symbole graphique utilisé en élément commun dans une série de symboles graphiques

NOTE Par exemple, le déterminant feu qui, lorsqu'il est utilisé avec le symbole graphique pour un dévidoir de tuyaux, renvoie à la signification «robinet d'incendie armé». Voir la Figure 17.

### 4 Conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité

Avant la conception d'un symbole graphique, le concepteur doit:

- élaborer une description claire et non ambiguë du danger que le symbole graphique est destiné à indiquer;
- confirmer qu'un nouveau symbole graphique à utiliser dans un signal de sécurité est requis (c'est-à-dire confirmer qu'aucun symbole graphique adapté n'existe pas déjà) (voir l'Article 5);
- identifier le message de sécurité que le signal de sécurité est destiné à communiquer;
- définir les caractéristiques du public visé, y compris ses compétences générales et son aptitude à comprendre les informations que le signal de sécurité particulier est destiné à véhiculer, et recevoir le symbole graphique pour ce public;
- attribuer une fonction et une signification au signal de sécurité conformément à l'Article 6;
- identifier le type de signal de sécurité requis conformément à 7.1.

Il convient de s'interroger sur le type de signal de sécurité pour lequel le symbole graphique peut être approprié et sur les implications de conception que peuvent avoir de telles applications multiples. Par exemple, pour une utilisation dans un signal d'obligation, un symbole graphique peut être altéré par la barre diagonale du signal d'interdiction. Aussi, l'espace limité dans le triangle d'un signal d'avertissement peut défavorablement affecter le symbole graphique conçu à l'origine pour un signal d'interdiction.

Pendant le processus de création, le concepteur doit suivre les critères donnés à l'Article 7.

Il est fortement recommandé que les concepteurs utilisent les lignes directrices définies à l'Annexe A.

### 5 Revue des normes existantes

Le concepteur doit déterminer:

- si un signal de sécurité comportant un symbole graphique véhiculant la signification requise n'est pas déjà spécifié dans l'ISO 7010 ou l'ISO 20712-1;
- dans le cas où un signal de sécurité comportant un symbole graphique véhiculant la signification requise n'est pas spécifié dans l'ISO 7010 ou l'ISO 20712-1, s'il y a un symbole graphique enregistré véhiculant la signification requise;
- si des symboles graphiques enregistrés de signification similaire ne pourraient pas être adaptés ou combinés pour former le symbole graphique du nouveau signal de sécurité;
- s'il n'existe pas des déterminants normalisés appropriés pour l'utilisation avec le symbole graphique pour le nouveau signal de sécurité (voir 7.8).

Lorsque des éléments graphiques spécifiques sont empruntés à des symboles graphiques existants, il convient qu'ils renvoient à la même signification que celle décrite dans le symbole graphique existant.



## 6 Attribution d'une signification, d'une fonction, d'un contenu graphique et d'un danger à un signal de sécurité

Chaque signal de sécurité doit être utilisé pour n'évoquer qu'un seul message de sécurité conformément à l'ISO 3864-1.

Une signification et une fonction doivent être attribuées au nouveau signal de sécurité. Le danger doit être décrit. Une fois que le signal de sécurité original est terminé, le contenu graphique doit être identifié. Un exemple est utilisé à la Figure 1.



**Signification:** Interdiction de fumer

**Fonction:** Interdire de fumer

**Contenu graphique:** Une cigarette (de profil, en contour) et deux traits ondulés

**Danger:** Incendie ou explosion provoqué(e) par des cigarettes allumées ou d'autres substances fumigènes ou dommages provoqués par la fumée

**Figure 1 — Exemple d'attribution d'une signification, d'une fonction, d'un contenu graphique et d'un danger à un signal de sécurité (ISO 7010-P002)**

## 7 Critères de conception

### 7.1 Formes géométriques et couleurs des signaux de sécurité

Le symbole graphique doit être conçu d'après le modèle de signal de sécurité approprié. Les modèles de signal de sécurité utilisés par le concepteur doivent être conformes aux formes géométriques et aux couleurs données dans l'ISO 3864-1:2011:

- pour l'interdiction: voir la Figure 1 de l'ISO 3864-1:2011;
- pour l'obligation: voir la Figure 2 de l'ISO 3864-1:2011;
- pour l'avertissement: voir la Figure 3 de l'ISO 3864-1:2011;
- pour les conditions de sécurité: voir la Figure 4 de l'ISO 3864-1:2011;
- pour les équipements de lutte contre l'incendie: voir la Figure 6 de l'ISO 3864-1:2011.

Pour les signaux de sécurité, les caractéristiques colorimétriques et photométriques des couleurs doivent être conformes à l'ISO 3864-4.

### 7.2 Dimension et position du symbole graphique

Le symbole graphique doit utiliser l'ensemble de la zone centrale jusqu'à la limite de la zone d'exclusion du modèle de signal de sécurité applicable (voir 7.4) et doit être centré aussi près que possible de la forme géométrique du modèle de signal de sécurité. Voir les Figures 2 à 6 pour des exemples.



Figure 2 — Interdit aux piétons (ISO 7010-P004)



Un signal supplémentaire accompagné d'un texte est nécessaire avec le signal général d'obligation.

**Figure 3 — Obligation, signal général (ISO 7010-M001)**

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview



**Figure 4 — Danger; Trébuchement (ISO 7010-W007)**